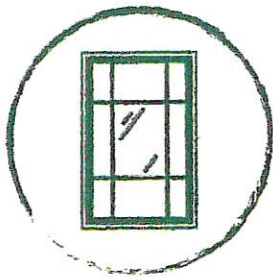


AMÉLIORER ET ADAPTER VOTRE LOGEMENT POUR MIEUX VIVRE !

Jusqu'en 2025, le Département du Calvados, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), porte un programme permettant aux propriétaires de bénéficier **d'aides financières** et d'un **accompagnement gratuit** pour :



**Améliorer
l'efficacité
énergétique
du logement**



**Adapter
le logement
à une perte
d'autonomie**

POUR QUELS TRAVAUX ?

Économie d'énergie

Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, ...

Adaptation du logement au handicap et au vieillissement

Réaménagement de la salle de bain, installation d'un monte-escalier, équipements permettant les déplacements sécurisés, ...

POUR QUI ?

- **Les propriétaires occupants** sous conditions de ressources (*75% des Calvadosiens ont un niveau de revenu éligible à cette aide*).
- **Les propriétaires bailleurs** à condition de conventionner sur les loyers avec l'ANAH

Spécifiquement pour les travaux d'adaptation :

- Les locataires avec l'accord du propriétaire
- Les propriétaires ou locataires ayant au minimum 60 ans et justifiant d'une perte d'autonomie
- Les propriétaires ou locataires justifiant d'un handicap (sans condition d'âge).